

DEC162576INSU

Décision portant nomination de M. Christophe Delacourt aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Delacourt, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet mission d'assurer le suivi des affaires littorales et de la stabilité du trait de côte, il veillera à animer le Service National d'Observation et du SOERE dédiée à cette thématique en lien avec les outils de structuration en cours de montage et le réseau des stations marines RESOMAR. Par ailleurs, il poursuivra en lien avec son homologue de l'IFREMER, la co-coordination de l'Infrastructure d'observation pour la Recherche dénommée « IR I-LLI-CO », dédiée aux domaines littoraux et côtiers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Delacourt demeure affecté à l'UMR6538 LDO - UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE - IUEM - Rue Dumont d'Urville - 29280 PLOUZANE

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Christophe Delacourt percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne –Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs